

**L'objectif principal est la protection du personnel et des patients/personnes accompagnées.**  
**Les consignes de la direction régionale vont au-delà des consignes institutionnelles.**

## **1/ QUI DOIT PORTER UN MASQUE CHIRURGICAL ?**

→ **TOUT LE PERSONNEL SOIGNANT ET NON SOIGNANT EN PERMANENCE** dans le cadre de la stratégie régionale définie le 24/03/20, selon les consignes de port du masque diffusées le 16/04 (en annexe)

Exceptions sur le type de masques :

- Masques FFP2 pour le personnel des établissements à risque de forme grave de Covid 19
- Masques tissus grand public de catégorie 1 à terme pour le personnel de la direction régionale dans les locaux de la CPAM (et masques chirurgicaux lors des déplacements dans les établissements)

→ **TOUTES LES PERSONNES EXTERIEURES A L'ETABLISSEMENT :**

- Membres de la direction régionale
- Professionnels de santé libéraux (médecins, kinésithérapeutes libéraux, ...), ambulanciers
- Prestataires d'entretien des locaux
- Fournisseurs, techniciens pour maintenance ou travaux
- Familles (visites autorisées par l'établissement)

→ **LES PATIENTS/RESIDENTS :**

- Patients pris en charge en ambulatoire (consultations, HDJ)
- Patient/résidents en situation de confinement/quarantaine
- Patients/résidents lors des déplacements dans l'établissement, dans la mesure du possible
- Présentant des symptômes d'infection respiratoire (toux, fièvre, rhinite)
- Cas contacts à risque d'un cas confirmé ou probable
- A risque de formes graves de COVID-19
- Stagiaires des CRP et enfants des DITEP

## **2/ QUI DOIT PORTER UN MASQUE FFP2 ?**

→ **LE PERSONNEL A RISQUE DE FORME GRAVE DE COVID 19**

→ **LE SOIGNANT AFFECTE DANS UNE UNITE COVID +**

→ **LE PERSONNEL PRENANT EN CHARGE UN PATIENT/PERSONNE ACCOMPAGNEE SUSPECT OU CONFIRME COVID 19, dans les situations suivantes :**

- Si le patient/personne accompagnée ne porte pas de masque chirurgical : dans tous les soins de proximité (inférieur à 1 mètre)
- Systématiquement pour les soins suivants : soins de bouche, kinésithérapie respiratoire, aspiration trachéale, prélèvement pour test Covid 19.

J'ai demandé aux directeurs et à la ligne managériale du Groupe Ugecam des HDF de veiller à la mise en œuvre de l'ensemble de ces consignes.

En effet, elles garantissent votre sécurité et celles des patients et des résidents mais aussi une utilisation raisonnée et adaptée de notre stocks de masques et de son renouvellement.

Ces consignes seront susceptibles d'évoluer selon l'évolution de l'épidémie dans les établissements, et les consignes institutionnelles.

Christine WENDLING-BOCQUET

le 25/05/20

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CW', with a small dot at the end.

## - ANNEXE - CONSIGNES DU PORT DU MASQUE POUR TOUT LE PERSONNEL

### **LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT LE PERSONNEL ET DE FACON CONTINUE**

Le masque chirurgical protège essentiellement l'environnement de celui qui le porte. Dans le cas d'une transmission par projection de gouttelettes (cas du coronavirus), il augmente la protection du porteur également. Il est reconnu que la protection est accrue quand les 2 personnes qui se font face portent chacune un masque.

### **LE PORT DE MASQUES NE DISPENSE PAS DU RESPECT DES AUTRES GESTES BARRIERES DISTANCIATION PHYSIQUE DE PLUS D'1 METRE ET HYGIENE DES MAINS RIGOUREUSE**

Le port du masque peut induire faussement un sentiment de protection et conduire à un relâchement du respect des gestes barrières :

- Le port du masque ne protège pas la personne qui le porte à 100%,
- Le mode de contamination se fait également (et surtout) par les mains : par contact direct mais aussi par les surfaces contaminées où le coronavirus peut rester vivant plusieurs heures.

### Comment mettre mon masque chirurgical ?



*Si le masque est blanc, se reporter à la notice du fabricant, ou se repérer aux plis (sur la face externe : dirigés vers le bas)*

### Précisions Complémentaires

**Jetez le masque dans une poubelle : filière DASRI de préférence (et obligatoirement en cas de Covid 19), filière déchets assimilés à ordures ménagères avec double emballage si filière DASRI non disponible**

**Dès que le masque est ajusté, ne portez plus les mains sur votre masque (vous risquez de contaminer vos mains) : si vous l'avez fait, lavez-vous aussitôt les mains.**

**De ne pas dépasser une durée maximale de 4h pour le port d'un même masque chirurgical  
NB = Durant une période de 4h, le masque ne peut servir plusieurs fois que s'il est retiré selon les consignes, stocké provisoirement ou accroché pour offrir le moins de contact possible, et remis selon les consignes**

Quelle forme de stockage provisoire ?

- Soit accroché sur un support
- Soit déposé sur un support horizontal, face extérieure contre le support : support à décontaminer lors du retrait du masque, ou utilisation de support jetable (type « haricot » ou « réniforme »)

Quand suis-je autorisé à enlever mon masque ? **Uniquement en cas de nécessité impérieuse**

Pour ne pas avoir à retirer le masque, toutes les autres situations seront planifiées lors du changement du masque après 4 heures d'utilisation, ou en cas de nécessité impérieuse.